



Mi-temps thérapeutique et congés

Par ZOKOKO

Bonjour,

Je suis actuellement à mi-temps thérapeutique (50%), j'ai lu beaucoup de sujet à propos des congés à prendre comme si l'on travaillait à temps plein.

Je souhaiterais savoir si en posant seulement des matins je serais hors la loi? Car il me reste quelques jours de congés à solder.

Par kang74

Bonjour

Quand vous prenez vos congés, vous ne travaillez pas .

Il n'y a pas de demi journée de congé, vous êtes en congé et payé comme tel .

La CPAM complète chaque mois par rapport aux informations délivrées par l'employeur : vous n'êtes pas plus payée qu'en travaillant .

La pose des congés est du pouvoir de votre employeur : c'est avec lui qu'il faut voir .